

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 05538

Numéro SIREN : 812 533 636

Nom ou dénomination : A. VENTURE

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2021 sous le numéro de dépôt 21899

N° 15949 * 01

Fonction : Directeur Général
Date de prise de fonction :

①

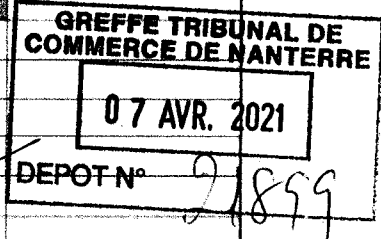
BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

ERP Informatique 2019

Désignation de l'entreprise		A VENTURE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		[1 2]	
Adresse de l'entreprise		77 RUE DE PARIS		92110 CLICHY		Durée de l'exercice précédent *	
Numéro SIRET *		8 1 2 5 3 3 6 3 6 0 0 0 1 3		Secteur *		N° *	
				Exercice N° ou lit.		[3 0 0 9 2 0 1 9]	
				Branche *		Net *	
Capital souscrit non appelé		(d)	AA				
Frais d'établissement *			AB		AC		
Frais de développement *			CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires			M		CH		
Fonds commercial (*)			AH		HH		
Autres immobilisations incorporelles			AI		IK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			AL		IL		
Terrains			AN		IN		
Constructions			AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR		AS		
Autres immobilisations corporelles			AT	1 592	AI	934	658
Immobilisations en cours			AV		AW		
Avances et acomptes			AX		AY		
Participations et filiales selon la méthode de mise en équivalence			CS		CT		
Autres participations			CU		CV		
Crédits rattachés à des participations			BB		BC		
Autres titres immobiliers			BD		BE		
Prêts			BE		BF		
Autres immobilisations financières *			BH		BI		
TOTAL (II)			BI	1 592	BK	934	658
Matières premières, approvisionnements			BL		BM		
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes			BV		BW		
Clients et comptes rattachés (*)			BX	17 620	BY		17 620
Autres créances (*)			BZ	55 118	CA		55 118
Capital souscrit et appelé, non versé			CB		CC		
Valeurs mobilières de placement			CD		CE		
Disponibilités			CF	26 667	CG		26 667
Charges constatées d'avance (*)			CH	249	CI		249
TOTAL (III)			CJ	99 653	CK		99 653
Frais d'émission d'emprunt à court terme		(IV)	CW				
Frais de remises sur titres des obligations		(V)	CM				
Frais de conversion actif *		(VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + V)			CO	101 245	CA	934	100 311
Bénéfices et Distributions au titre			CP				
Charges de réserves de précaution (*)							
Stocks :							
Créances :							



* Des explications concernant cette nomenclature sont données dans le mode n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Formule de l'entreprise n° 539
Date de mise à jour : 01/10/20181^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		Exercice N	
A VENTURE		N°	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont verse	DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Écart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence FK)	DC	
	Reserve légale (3)	DD	500
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Reserves réglementées (4) * (Dont réserve spéciale des porteurs prioritaires de votes M)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'ouvrages originaux d'archives vivantes ? LI)	DG	8 900
	Report à nouveau	DH	(34 110)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 067
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	(15 643)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées *	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (*)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (S)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs LI)	DV	6 081
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	62 609
	Dettes fiscales et sociales	DY	17 237
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	30 026
	Compte réglé	EB	
TOTAL (IV)		EC	115 954
Frais de conversion passif *		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	100 311
RENTES	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB	
	(2) Dont { Reserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation I bis Reserve de réévaluation (1976)	EC	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ED	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EE	
	(5) Dont concours financiers courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF	109 873

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le formulaire n° 2052.

DGEIP N° 2052-SD 2019

Designation de l'entreprise: **A VENTURE**Near: ☐

EBP Informatique 2019

Designation de l'entreprise : A VENTURE						N° de l'entreprise : 123456789		Date : 31/12/2023		Page : 1	
		Exercice N								Total	
		Finances		Exploitation et Travaux courants, consommations							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	IA		IR		IC					
	Production vendue {	ID		II		IH					
										Incert *	
	Services *	IJ	170 318	II	4 800	II	175 118				
	Ceintres d'affaires nets *	II	170 318	IK	4 800	II	175 118				
	Production stockée *					IM					
	Production immobilisée *					IN					
	Subventions d'exploitation					IO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					IP					
	Autres produits (1 - 11)					IQ	3				
Total des produits d'exploitation (2) (1)						IR	175 121				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					IS					
	Variation de stock (marchandises) *					IT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					IU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					IV					
	Autres achats et charges externes (3 - 6 bis) *					IW	58 303				
	Impôts, taxes et versements assimilés *					IX	2 027				
	Salaires et traitements *					IY	77 095				
	Charges sociales (10)					IZ	33 222				
	Dotations d'exploitation {	Sur immobilisations {				GA	318				
								dotations aux amortissements *			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC					
	Autres charges (12)					GD					
	Total des charges d'exploitation (4) (1)						GE	170 973			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)						GG	4 148				
Charges d'exploitation	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
Total des produits financiers (V)						GP					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ					
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	81				
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
Total des charges financières (VI)						GU	81				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)						GV	(81)				
3 RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - III - IV + V - VI)						GW	4 067				

Et VOUS, l'adresse n° 203 - Description concernant cette marque, voir données dans l'annex. n° 2.

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Les comptes AIRB DEVENTIP A L'ADMINISTRATEUR

A VENTURE		Exercice N	
Produits	Produits exceptionnels	(VII)	
	Produits exceptionnels exceptionnels	(VII)	
	Produits exceptionnels exceptionnels	(VII)	
	Total des produits exceptionnels	(VII)	
Charges	Charges exceptionnelles	(VIII)	
	Charges exceptionnelles exceptionnelles	(VIII)	
	Charges exceptionnelles exceptionnelles	(VIII)	
	Total des charges exceptionnelles	(VIII)	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
Produits exceptionnels exceptionnels		(IX)	
Charges exceptionnelles exceptionnelles		(IX)	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VII)			175 121
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)			171 054
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			4 067
Charges	Charges exceptionnelles	(X)	
	Charges exceptionnelles exceptionnelles	(X)	
	Charges exceptionnelles exceptionnelles	(X)	
	Charges exceptionnelles exceptionnelles	(X)	
	Charges exceptionnelles exceptionnelles	(X)	
	Charges exceptionnelles exceptionnelles	(X)	
	Charges exceptionnelles exceptionnelles	(X)	
	Charges exceptionnelles exceptionnelles	(X)	
	Charges exceptionnelles exceptionnelles	(X)	
	Charges exceptionnelles exceptionnelles	(X)	
	Charges exceptionnelles exceptionnelles	(X)	
	Charges exceptionnelles exceptionnelles	(X)	
	Charges exceptionnelles exceptionnelles	(X)	
	Charges exceptionnelles exceptionnelles	(X)	
	Charges exceptionnelles exceptionnelles	(X)	

ERP Informatique 2019

5

IMMOBILISATIONS

DOUPE N° 2954 SD 2019

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

A VENTURE					
CADRE A		IMMOBILISATIONS			
	TOTAL I	IN	80	80	80
	TOTAL II	IN	10	10	10
I - Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles	IN	80	80	80
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
TOTAL III		IN	1 592	1 592	1 592
II - Immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles	IC	10	10	10
	Immobilisations corporelles	IC	10	10	10
	Immobilisations corporelles	IC	10	10	10
	Immobilisations corporelles	IC	10	10	10
TOTAL IV		IC	40	40	40
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		IN + IC	1 592	1 592	1 592
CADRE B		IMMOBILISATIONS			
	TOTAL I	IN	100	100	100
	TOTAL II	IN	10	10	10
I - Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles	IN	100	100	100
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
	Immobilisations incorporelles	IN	10	10	10
TOTAL III		IN	1 592	1 592	1 592
II - Immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles	IC	10	10	10
	Immobilisations corporelles	IC	10	10	10
	Immobilisations corporelles	IC	10	10	10
	Immobilisations corporelles	IC	10	10	10
TOTAL IV		IC	40	40	40
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		IN + IC	1 592	1 592	1 592

ERP Informatique 2019

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le : 30/09/2019

Exercice N clos le : 30/09/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis I du CGI) doivent pondre ce tableau à leur déclaration jusqu'à la fin comprise l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : SAS A VENTURE Neant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 + col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 + col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations (1)	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	
1 Concessions, brevets et droits similaires					
2 Fonds commercial					
3 Terrains					
4 Constructions					
5 Installations techniques mat. et out. industriels					
6 Autres immobilisations corporelles					
7 Immobilisations en cours					
8 Participations					
9 Autres titres immobiliers					
10 TOTAL					

- 1 Les augmentations de montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui sont afférentes au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis I du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- 2 Porter dans cette colonne le supplément de dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- 3 Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- 4 Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans le cas où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- 5 Le montant total de la provision spéciale à la fin de l'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 3941) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL.**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

- Le cadre B est réservé aux sociétés qui ont reporté leurs déficits fiscaux déductibles au 31 décembre sur la provision spéciale.
- Il est rappelé que cette réputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause doivent à chaque clôture annuelle inscrire au résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
- En fin d'exercice la partie du déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A, est portée et soustraite au cumul des montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les sommes sont liées au montant de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2052.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

FEP Informatique 2019

⑥

AMORTISSEMENTS

DGI4P N° 2055-SD 2019

Compte de dépenses, fonction 6.1

Compte de charges, fonction 6.2

1er EXEMPLE AIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise A VENTURE										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations de dotations de l'exercice		Diminutions des amortissements affectés aux dotations au début de l'exercice		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais de développement et de développement			TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II	PE		PI		PG		PII	
Terrains				PI		PJ		PK		PII	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PII	
	Sur sol d'autrui			PK		PS		PT		PII	
	Dotations classées, autres dotations d'amortissements des constructions			PV		PW		PX		PII	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Postes généraux, agencements, aménagements divers			QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	616	QM	318	QN		934	
	Unidads receptivas y otros			QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III			QU	616	QV	318	QW		934	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				UX	616	YP	318	YQ		934	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvements net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de variation et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal (exceptionnel)	Colonne 4 Différentiel de variation et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal (exceptionnel)				
Frais de développement		M1	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	N9	P7	P8	P9	Q7			
TOTAL II		O2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Terrains											
Constructions	Sur sol propre	Q11	R1	R2	R5	R6	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S7	S8	S9	S6			
	Postes généraux, agencements, aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
	Postes généraux, agencements, aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Unidads receptivas y otros	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation											
TOTAL IV		NI			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NO	NR	NS	NT	Ni	NV			
Total général (NP + NO + NR)		NW	Total général (NS + NT + NF)		NY	Total général (NW + NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à court terme							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le document 2142.

ERP Informatique 2019

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Société : Aventure SARL
 Forme juridique : SARL

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

ERP Informatique 2019

Designation de l'entreprise : A VENTURE		N° : ☐		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS - Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des garanties risques et pertes	5T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 25 ^{ter} bis A II)	5U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1)	5V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	5X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D5	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 30 paragraphes II du C.G.U.)	5J	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	5Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	5Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4I	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5G	5P	5Q	5R
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations :				
- incorporelles	6A	6B	6C	6D
- corporelles	6E	6F	6G	6H
- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M
- titres sur participation	6N	6P	6Q	6R
- autres immobilisations financières (1)	6O	6S	6T	6U
sur stocks et en cours	6V	6W	6X	6Y
sur comptes clients	6Z	6A	6B	6C
Autres provisions pour dépréciation (1)	6D	6E	6F	6G
TOTAL III	7A	7B	7C	7D
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises :				
- exceptionnelles	UF	UF	UF	
- ordinaires	UG	UG	UG	
- exceptionnelles	UH	UH	UH	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 391-5 ^{ter} du C.G.U.	7G			

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.U.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2062

8

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 SD 2019

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

ERP Informatique 2019

Designation de l'entreprise: A VENTURE		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A l'an ou plus	A plus d'un an	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE CUMUL CIRCULANT	Clients, debtors ou créanciers	VA					
	Autres créances clients	VX	17 620	17 620			
	Créance représentative de prêts ou avances consentis en garantie (1) (2)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	VY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	VZ	1 757	1 757			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VA				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	10 361	10 361		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	43 000	43 000			
	Charges constatées d'avance	VS	249	249			
TOTAL X		VT	72 987	72 987			
REVENUS	(1) Montant des :	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A l'an ou plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à l'an maximum à l'origine	8G					
	à plus d'un an à l'origine	8H					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	62 609	62 609			
Personnel et comptes rattachés		8C	4 309	4 309			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 125	6 125			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	8F	4 570	4 570			
	Obligations cautionnées	8G					
	Autres impôts, taxes et assimilés	8H	2 234	2 234			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8I					
Groupe et associés (2)		8J	6 081		6 081		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	30 026	30 026			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		8L					
Produits constatés d'avance		8M					
TOTAL X		8N	115 954	109 873	6 081		
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8O		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	8P		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	8Q					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2034

Remplir obligatoirement l'annexe 35-A
du Code général des impôts

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2019

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : A VENTURE				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30/09/2019	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 4 067	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises à l'IR) ou des associés de sociétés							
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WF	NE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	NE	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de lettre d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239-5 bis D)		RB	NE	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 206 ^{ter} bis)		XX	XW	
Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis *)		NZ	NE	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							
Quote-part		Résultats réalisés par une société de personnes (art. 206 bis)		WL	Résultats bénéficiaires imputés à l'article 227 B du CGI		L7
Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					
		- Plus-values soumises au régime des fusions					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses (extension D DONT)		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 239 C)		SN	Quote-part de 12 % des plus-values à l'IS (art. 206 bis)		MS
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
						TOTAL I	
						WR 4 067	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
		- imposées au taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
Majoration d'amortissement *							
Amortissements dérogatoires (art. 39-1 bis du CGI)		K8	Intégration mandats de paiement		L2	Déduction de l'impôt sur les sociétés (art. 206 bis)	
Pertes et dépenses (art. 39-1 bis du CGI)		L8	Société de gestion immobilière (art. 206 bis)		K5	Crédit de l'impôt sur les sociétés (art. 206 bis)	
206 bis		OV	Bénéfice d'impôt sur le revenu (art. 206 bis)		L6	Impôt sur les sociétés (art. 206 bis)	
Bénéfice d'impôt sur le revenu (art. 206 bis)		PP	Dette de l'exploitant (art. 206 bis)		L7	Impôt sur les sociétés (art. 206 bis)	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Crédit de l'impôt sur le revenu (art. 206 bis)		Z1
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		Bénéfice (I moins II)		XI	Déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			NL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				NN			XO 4 067

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

BEP Informations 2019

⑩

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-BSD 2019

Formulaire obligatoire, article 59 A
du Code général des impôts1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

ERP Informatique 2019

Designation de l'entreprise : A VENTURE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	39 190
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)		K5	4 067
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	35 123
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	35 123
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	6 108
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuille séparée)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la reintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2019

L'entreprise s'obligeant, l'article 51 A
du Code général des impôts

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise **A VENTURE** Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	5 080	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	Reserves légales	ZB		
						Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(39 190)		Dividendes		ZE		
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I	OF	(34 110)		Report à nouveau		ZG	(34 110)	
							TOTAL II	(34 110)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J					YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNEN	- Sous-traitance						YT	53 950	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 9 mois)	J8					NQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	691	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES					ST	3 662	
	Total du poste correspondant à la ligne 1W du tableau n° 2052						ZI	58 303	
IMPÔTS ET TAVS	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	933	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					YZ	1 094	
	Total du poste correspondant à la ligne 1X du tableau n° 2052						YN	2 027	
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	34 064	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	1 477	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *						OB	56 574	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,35 %	
	- Numéro de centre agréé *	XP							
	- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values art 15 %	JL
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	ID			Plus-values à 15 %	IN		Plus-values art 15 %	JO
					Plus-values à 19 %	IP		Imputations	JP
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JII			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

BDF Informatique 2019

(*) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

FOGHP N° 2089-A-ND-2019

[illegible]

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DocId: 34262829

[illegible]

TOP INFORMATION 2010

[illegible]

2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2019

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise: SAS A. VENTURE		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/10/2018 et clos le: 30/09/2019		Données en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		YP	2
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	175 118
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	175 118
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	3
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	58 303
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	7
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	58 310
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	116 811
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	116 811
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	175 118
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGEIP N° 2059/G.SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1

3 4 0 9 2 0 1 9

0 1 2 3 3 3 6 3 6 0 0 0 1 3

1991-1992
A VENTURE

77 RUE DE PARIS

92110

CLICHÉ

[illegible]

3

[illegible]

EXAMPLE GIRLS DISTINGUISH ADMINISTRATION

2019 Information

ANNEXE

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total de l'actif immobilisé			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	17 620	17 620	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 757	1 757	
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	10 361	10 361	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	43 000	43 000	
Total de l'actif circulant	72 738	72 738	
Charges constatées d'avance	249	249	
TOTAL	72 987	72 987	

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	62 609	62 609		
Personnel et comptes rattachés	4 309	4 309		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 125	6 125		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	4 570	4 570		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 234	2 234		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	6 081		6 081	
Autres dettes	30 026	30 026		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	115 954	109 873	6 081	

Charges à Payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	81
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 934
Dettes fiscales et sociales	7 434
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	68 449

Ventilation de l'effectif de l'entreprise

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'entreprise.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés		
Ouvriers		
TOTAL		

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	100			100	50
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL					

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires			
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Matériels de bureau

5 ans

b) Titres immobilisés

Néant

c) Titres de placements

Néant

d) Stocks

Néant

e) Provisions réglementées

Néant

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
Exploitation	249	
TOTAL	249	

IMMOBILISATIONS

Augmentations

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 592		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	1 592		
Participations et mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total des immobilisations financières			
TOTAL	1 592		

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier			1 592	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles			1 592	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières				
TOTAL			1 592	

A. Venture
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros
Siège social : 77, rue de Paris
92110 – CLICHY
812 533 636 – RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 9 JANVIER 2020

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice, soit 4.067 Euros, comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 4.067 Euros |
| | |
| - Affectation de la totalité du bénéfice
au compte « Report à Nouveau » qui
sera ainsi porté de (34.110) Euros à
(30.043) Euros | 4.067 Euros |

L'Assemblée Générale prend acte qu'il résulte du bilan de l'exercice clos au 30 septembre 2019 soumis à son approbation, que les capitaux propres de la Société n'ont toujours pas été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Annuelle du 9 janvier 2020

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Monsieur Abraham Goldblat
Président associé

certifié conforme



SAGAFI

1, rue de la Croix de Gerville
91450 – SOISY SUR SEINE
Téléphone : 01 64 93 20 91
Portable : 07 86 66 08 21
Portable : 06 74 29 05 59
Mail : mmarchal@sagafi.fr

TRIBUNAL DE COMMERCE
Registre du Commerce et des sociétés
4, rue Pablo Néruda
92020 – Nanterre cedex

Soisy/Seine, le 9 janvier 2020

N/REF : SAS A. Venture
812 533 636 – RCS NANTERRE
Dépôt des comptes clos le 30.09.2019

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants, savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- le texte de la résolution votée d'affectation du résultat.

Vous trouverez aussi un chèque bancaire d'un montant de 45,73 Euros pour le règlement des frais de dépôt.

Le récépissé de dépôt des comptes annuels devra être adressé à la Société SAGAFI, 1, rue de la Croix de Gerville - 91450 – Soisy sur Seine.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

